



Février 2023 - n°2023 - 014
02/12

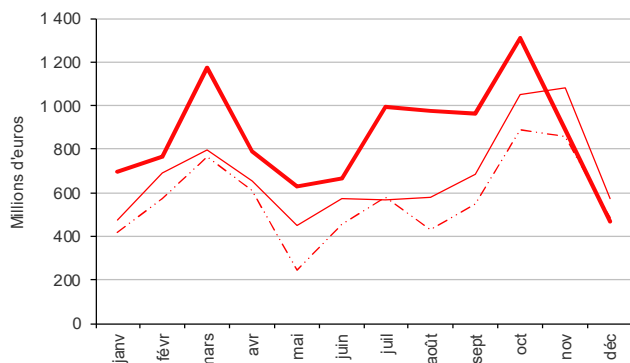
Infos rapides

En 2022, malgré un repli depuis novembre, l'excédent agroalimentaire atteint son plus haut niveau annuel depuis 2013

En décembre 2022, l'excédent des échanges agroalimentaires atteint 467 millions d'euros. Il diminue sur un an de 103 millions. Sur l'ensemble de l'année 2022, l'excédent français s'élève à 10,3 milliards d'euros, en augmentation de 2,1 milliards par rapport à 2021. Ce niveau, supérieur de 3,5 milliards d'euros à la moyenne 2017-2021, est le plus élevé depuis 2013. Contrairement aux années récentes, cette croissance de l'excédent est principalement portée par les produits bruts à travers les exportations de céréales, qui tirent parti de la hausse des cours mondiaux. L'excédent des produits bruts augmente ainsi de 3,9 milliards par rapport à 2021 (à 4,7 milliards d'euros) et atteint son plus haut niveau historique. A l'inverse, l'excédent des produits transformés (5,6 milliards d'euros) diminue de 1,8 milliard sur un an du fait de la hausse sensible des importations, principalement de viandes. Géographiquement, la réduction du déficit des échanges avec l'UE contribue pour près de 60 % à la progression de l'excédent global sur un an.

Solde commercial global

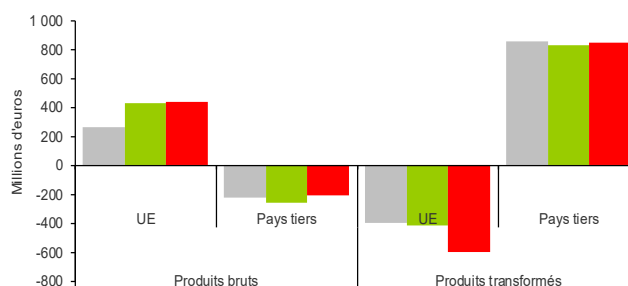
Hausse de l'excédent annuel malgré les résultats des deux derniers mois de l'année



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Solde par zone et par type de produits

En décembre 2022, nouvelle aggravation du déficit des échanges de produits transformés avec l'UE



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

--- moyenne 2017-2021 - - - 2021 — 2022

■ déc. moy. 2017-2021 ■ déc. 2021 ■ déc. 2022

Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En 2022, augmentation de 26 % sur un an de l'excédent agroalimentaire français principalement portée par les produits bruts

En 2022, l'excédent commercial agroalimentaire atteint 10,3 milliards d'euros, en augmentation de 2,1 milliards d'euros par rapport à 2021, du fait de la hausse marquée des exportations (+ 13,4 milliards soit + 19 % en valeur), supérieure à celle des importations (+ 11,3 milliards soit + 18 %).

Avec les pays tiers, l'excédent s'établit à 11,2 milliards d'euros, en hausse de 0,9 milliard par rapport à 2021 et de 1,6 milliard par rapport à la moyenne 2017-2021. Les exportations progressent de 5,4 milliards d'euros sur un an (+ 17 %) principalement du fait de l'augmentation des ventes de produits transformés et notamment de vins et spiritueux (+ 1,4 milliard) qui restent vigoureuses à destination des Etats-Unis. Les produits bruts contribuent pour 45 % à la hausse globale des exportations principalement avec les ventes de blé tendre (+ 2,1 milliards), notamment vers le Maghreb. Les importations augmentent de 4,6 milliards d'euros par rapport à 2021 (+ 21 %). Pour plus des deux tiers, cette évolution résulte des produits transformés (préparations à base de produits de la pêche de Norvège, viande du Royaume-Uni, mais aussi tourteaux de soja du Brésil). En ce qui concerne les produits bruts, la hausse est portée par l'augmentation

des achats de graines oléagineuses (colza australien) et de légumes (principalement des tomates en provenance du Maroc). Au total, si l'excédent commercial en produits transformés diminue de 73 millions sur un an, le déficit des échanges de produits bruts se réduit d'un milliard d'euros par rapport à 2021.

Avec l'Union européenne, le déficit commercial n'est plus que de 0,9 milliard d'euros en 2022. Il se réduit de 1,3 milliard par rapport à 2021 et de 1,8 milliard par rapport à la moyenne 2017-2021 du fait d'une augmentation des exportations supérieure à celle des importations. La hausse de la valeur des importations (+ 6,7 milliards soit + 17 % sur un an) résulte, pour plus de 90 %, des produits transformés à travers des achats accrus de viandes mais aussi de produits laitiers. La croissance des exportations (+ 8 milliards soit + 21 % sur un an) concerne en premier lieu les produits transformés avec, là aussi, les produits laitiers (fromages), les viandes, les vins et spiritueux ou encore les huiles (principalement de l'huile de tournesol). La hausse des exportations de produits bruts repose principalement sur les ventes de céréales dont la valeur a progressé de 53 % sur un an (+ 2,1 milliards d'euros).

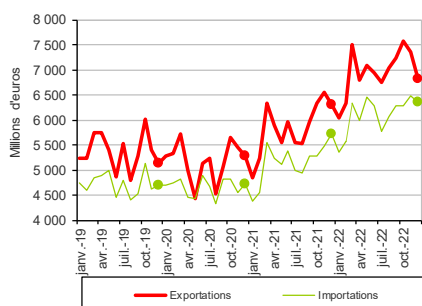
Les indicateurs

Produits CPF2	millions d'euros											
	Décembre											
	Importations		Exportations		Solde							
2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
UE												
Produits bruts	716	762	1 140	1 198	424	436	7 830	8 271	11 032	14 458	3 203	6 187
Produits transformés	2 876	3 247	2 457	2 648	-419	-599	32 242	38 530	26 928	31 491	-5 314	-7 039
AGROALIMENTAIRE	3 593	4 008	3 597	3 846	4	-163	40 072	46 801	37 960	45 949	-2 112	-853
Pays tiers												
Produits bruts	791	902	531	692	-261	-210	7 860	9 330	5 441	7 872	-2 419	-1 457
Produits transformés	1 346	1 437	2 172	2 276	827	839	13 920	17 008	26 625	29 641	12 706	12 632
AGROALIMENTAIRE	2 137	2 338	2 703	2 968	566	630	21 780	26 338	32 066	37 513	10 287	11 175
Monde												
Produits bruts	1 507	1 664	1 670	1 890	163	226	15 689	17 600	16 473	22 330	784	4 729
Produits transformés	4 222	4 683	4 629	4 924	407	241	46 162	55 539	53 553	61 132	7 391	5 593
AGROALIMENTAIRE	5 729	6 347	6 300	6 813	570	467	61 851	73 139	70 026	83 462	8 175	10 322

Source : Douanes/SSP

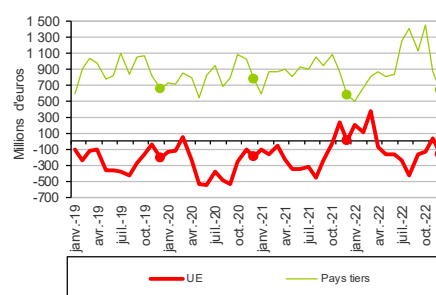
Mises en perspective

En décembre 2022, augmentation des échanges sur un an



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

En décembre 2022, sur un an, le solde des échanges se détériore avec l'UE



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Des exportations de céréales à un niveau record

En 2022, l'excédent des échanges de **produits agricoles bruts** atteint 4,7 milliards d'euros. Il gagne 3,9 milliards d'euros par rapport à 2021 et dépasse son plus haut niveau historique enregistré en 2015. Cette évolution résulte pour les trois quarts de l'accroissement de l'excédent commercial avec l'UE (6,2 milliards d'euros contre 3,2 milliards un an auparavant).

Les **exportations** (22,3 milliards d'euros) progressent de 5,9 milliards d'euros (+ 36 % par rapport à 2021). Au premier rang des produits bruts exportés, les ventes de céréales (principalement du blé tendre) augmentent de 4,2 milliard sur un an pour atteindre un niveau record. Cette évolution résulte avant tout de la hausse des prix, liée à la forte demande de céréales sur le marché mondial, exacerbée par la guerre en Ukraine. Dans une moindre mesure, on constate également une progression des exportations de légumes frais (+ 0,5 milliard

d'euros) dans le sillage des ventes de pommes de terre et de tomates avec des prix bien orientés notamment, pour les premières, du fait du retour à la demande industrielle d'avant Covid.

Les **importations** (17,6 milliards d'euros) croissent de 1,9 milliard d'euros (+ 12 % par rapport à 2021), en lien notamment avec la hausse des achats de légumes (tomates) mais aussi de plantes à boisson (café) et de graines oléagineuses tirées par les importations de colza (respectivement + 0,4, + 0,3 et + 0,3 milliard d'euros). L'augmentation des quantités de tomates achetées pour compenser une offre française limitée a été accentuée par des prix à l'importation orientés à la hausse. En revanche, si la valeur des importations de graines de colza croît également, c'est uniquement du fait d'un effet prix, les quantités achetées reculant.

Les indicateurs

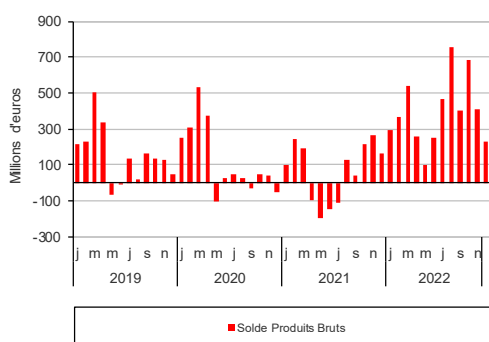
millions d'euros

Produits CPF4	Décembre						Cumul 12 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
PRODUITS BRUTS	1 507	1 664	1 670	1 890	163	226	15 689	17 600	16 473	22 330	784	4 729
Agriculture et élevage	1 237	1 391	1 525	1 731	287	340	13 264	14 852	15 101	20 685	1 837	5 833
Céréales, légum., oléagi.	195	314	867	986	672	672	2 154	2 563	8 649	13 242	6 495	10 678
Céréales n. c. riz	41	67	722	861	680	794	445	546	7 054	11 258	6 610	10 711
Oléoprotéagineux	154	247	146	124	-8	-122	1 706	2 006	1 593	1 979	-113	-27
Légumes, fleurs, plantes	349	340	284	326	-65	-15	3 650	4 086	2 505	2 988	-1 145	-1 097
Légumes	299	297	270	310	-29	14	3 063	3 504	2 339	2 803	-723	-701
Prod. cult. permanentes	634	654	177	167	-457	-487	6 861	7 409	1 643	1 811	-5 217	-5 598
Fruits	403	414	136	131	-268	-283	4 214	4 312	1 189	1 323	-3 025	-2 989
Café, cacao, thé	85	114	3	3	-82	-112	1 004	1 351	32	35	-971	-1 316
Animaux vifs, œufs, miel	59	83	196	253	137	170	599	794	2 304	2 644	1 704	1 850
Bovins	4	3	116	140	112	137	50	48	1 423	1 658	1 372	1 610
Produits sylvicoles	17	23	44	52	27	29	223	320	501	675	279	355
Pêche et aquaculture	253	249	101	107	-151	-143	2 203	2 429	871	970	-1 332	-1 459

Source : Douanes/SSP

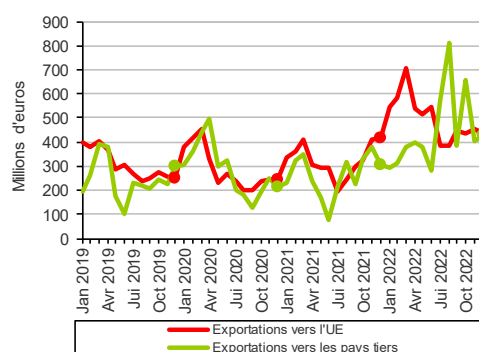
Mises en perspective

En décembre 2022, augmentation du solde des échanges de produits agricoles bruts sur un an



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sur un an, hausse des exportations de céréales



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

Le dynamisme des exportations de vins et spiritueux est insuffisant pour compenser la hausse des importations

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 5,6 milliards d'euros en 2022 affichant une baisse de 1,8 milliard d'euros sur un an. Cette diminution de l'excédent commercial résulte pour plus de 95 % de la dégradation des échanges avec l'UE.

Les **exportations** (61,1 milliards d'euros) progressent de 7,6 milliards d'euros par rapport à 2021 (+ 14 %) notamment avec la hausse des ventes de vins et spiritueux (+ 1,9 milliard d'euros soit + 12 %) principalement à destination des Etats-Unis, du Japon et du Royaume-Uni. Si quasiment toutes les ventes de produits transformés progressent, les évolutions les plus notables concernent, outre les vins et spiritueux, les produits laitiers (à travers les fromages et le beurre principalement), les autres produits alimentaires avec le sucre dont la progression des exportations a été favorisée par l'augmentation des disponibilités et des prix mais aussi

les huiles (avec respectivement + 1,1 milliard, + 1,1 milliard et + 0,9 milliard).

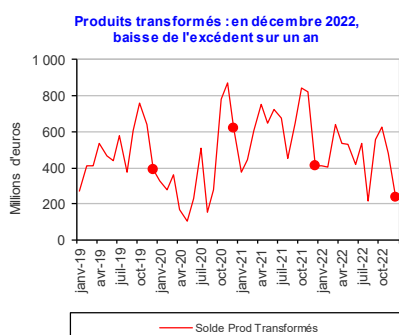
La valeur des **importations** (55,6 milliards d'euros) augmente de 9,4 milliards d'euros sur un an (+ 20 %). Tous les produits transformés sont concernés excepté les produits issus du tabac. A elle seule, la hausse des achats de viande et de produits de l'abattage représente cependant plus de 20 % de l'augmentation globale. Il s'agit principalement de viande bovine en provenance des Pays-Bas, du Royaume-Uni et d'Irlande dans un contexte de baisse des disponibilités accentuée par le retour des achats de la restauration hors foyer après deux années difficiles liées à la pandémie de la Covid. La croissance des importations de viande de volaille (Pologne, Belgique) est aussi notable alors que la filière volaille a dû faire face à deux crises d'Influenza aviaire successives durant l'année 2022.

Les indicateurs

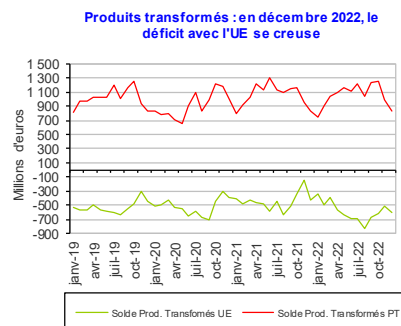
Produits CPF4	millions d'euros						millions d'euros					
	Décembre			Cumul 12 mois			Décembre			Cumul 12 mois		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
IAA, TABACS	4 222	4 683	4 629	4 924	407	241	46 162	55 539	53 553	61 132	7 391	5 593
Viandes, prod. de l'abattage	600	741	514	536	-86	-205	6 351	8 455	5 071	5 759	-1 280	-2 696
<i>Viande bovine</i>	122	166	105	107	-17	-59	1 293	1 945	1 006	1 223	-287	-722
<i>Viande porcine</i>	56	66	72	96	17	30	664	756	954	990	289	234
<i>Volaille</i>	105	142	95	81	-10	-62	1 176	1 731	698	765	-478	-967
Prod. préparés de la pêche	445	448	100	98	-345	-350	4 377	5 306	1 050	1 118	-3 327	-4 188
Prod. à base de fruits & lég.	492	552	202	225	-289	-326	5 636	6 327	2 319	2 670	-3 317	-3 658
Huiles, tourteaux, corps gras	403	438	182	230	-222	-208	4 005	5 408	1 757	2 623	-2 248	-2 785
<i>Tourteaux</i>	174	189	16	20	-158	-169	1 566	1 915	184	235	-1 383	-1 680
Produits laitiers, glaces	406	497	657	738	251	241	4 324	5 984	7 244	8 354	2 921	2 370
<i>Fromages</i>	170	211	322	349	152	138	2 019	2 564	3 213	3 581	1 194	1 018
Produits des céréales	181	218	231	260	50	41	1 979	2 560	2 611	3 195	632	635
Biscuits, pâtisseries, pâtes	247	271	224	255	-23	-16	2 648	3 070	2 502	2 892	-145	-178
Autres produits alimentaires	841	896	784	858	-57	-38	9 750	10 811	9 096	10 147	-654	-664
<i>Sucre</i>	22	32	107	114	84	82	278	319	764	1 176	486	856
<i>Chocolat, confiserie</i>	276	304	163	177	-112	-127	3 284	3 527	2 204	2 355	-1 080	-1 172
Aliments pour animaux	140	139	250	250	110	112	1 500	1 551	2 886	3 237	1 385	1 687
Boissons	339	382	1 452	1 443	1 114	1 062	4 053	4 789	18 689	20 814	14 636	16 025
<i>Vins, champagne</i>	75	70	892	924	816	854	846	1 013	11 097	12 290	10 250	11 277
<i>Eaux de vie, alcools</i>	107	128	349	314	242	186	1 209	1 467	5 143	5 819	3 934	4 352
Tabacs	128	102	34	30	-94	-72	1 538	1 276	327	322	-1 210	-955

Source : Douanes/SSP

Mises en perspective



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2.1 (CPF rév. 2.1 2015) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2015 à la CPF rév. 2.

La Direction générale des douanes et droits indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats à compter des chiffres du mois de mars 2020. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2015.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne devaient être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations jusqu'en 2022. A partir de cette date, le statut juridique de la collecte des informations relatives aux expéditions et introductions de biens avec les partenaires de l'Union européenne est modifié. Il n'est plus fait référence à un seuil statistique. Un échantillon d'entreprises est sélectionné qui doit obligatoirement répondre à l'enquête.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des produits française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des produits associés aux activités).

UE : UE à 27

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Corinne Prost
Rédacteur : Thibaut Champagnol
Composition : SSP
Dépôt légal : à parution

© Agreste 2023

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)